

Jeu concours Motorola x Coupe du Monde des Clubs de la FIFA 2025

Date d'entrée en vigueur : 4 juin 2025

Organisateur : Lenovo France, 20 rue des deux gares, 92500 Rueil Malmaison
FRANCE

1. Conditions de participation

Ce concours (le « Concours ») est exclusivement ouvert aux personnes résidant en **France**.

Les participants doivent être domiciliés en France au moment de leur participation et être légalement autorisés à voyager aux États-Unis, conformément à la réglementation en vigueur. Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les employés de Lenovo Technology Limited, de Motorola Mobility LLC, de leurs sociétés mères, affiliées ou agences de publicité et de promotion ne sont pas éligibles pendant toute la durée du concours.

2. Durée du concours

Le concours débute le **4 juin 2025 à 9h00 (CEST)** et se termine le **28 juin 2025 à 23h59 (CEST)**.

3. Modalités de participation

Les participants éligibles (« Participants ») peuvent participer en suivant les étapes suivantes :

1. Les participants sont invités à montrer leur talent, qu'il s'agisse notamment de gestes techniques de football, de peinture, de chant, de danse, de jeux vidéo ou de toute autre compétence unique. Pour participer au concours, ils doivent :
 - Publier une **vidéo ou une image** présentant leur talent sur Instagram
 - Identifier la page Motorola France sur Instagram : **@motorolafr**
 - Inclure les hashtags suivants : **#MotorolaFIFA** et **#MotorolaSkills**.
 - Les participants doivent s'assurer que leur profil Instagram reste public et que le nombre de mentions « j'aime » sur leur publication soit visible, afin que nous puissions procéder à la vérification.
2. **Remplir le formulaire officiel sur le site** www.motorola.com/FIFA, incluant :

- **Une preuve d'achat** d'un appareil Motorola de la gamme moto g, edge ou Razr (ticket de caisse et code-barres de la boîte découpé). L'achat d'un appareil en France est une condition de participation mais n'augmente pas les chances de gagner.
- **Le nom d'utilisateur Instagram** du participant pour vérification.

Une seule participation par personne est autorisée pendant la période du concours. Seule la première participation sera prise en compte.

4. Désignation du gagnant

Pour être éligible au prix, les participants doivent :

- Compléter **toutes les étapes de participation** décrites dans la section « Modalités de participation ».
- Remplir les critères d'éligibilité.

Les participations seront examinées selon les **critères suivants** :

- Le **gagnant** sera déterminé par la publication Instagram ayant reçu le plus de mentions « j'aime ».
- Si plusieurs participants obtiennent le même nombre de mentions « j'aime », **Motorola constituera un comité** chargé de désigner le gagnant parmi les finalistes.
Ce comité sera composé de **10 membres** issus de différentes **équipes marketing à travers la région EMEA**.
- Le comité évaluera les participations en fonction de la créativité, de la pertinence et de l'engagement. Le gagnant sera désigné à la majorité des voix.
- Toute participation ne respectant pas les règles d'Instagram ou du concours (par exemple : contenu offensant, techniques de spam, manipulation artificielle de l'engagement) sera disqualifiée.
- **Le gagnant final sera annoncé le 1er juillet 2025**, sur le compte Instagram de Motorola France ainsi que par contact direct par email.

5. Prix

Le gagnant recevra :

- **Deux billets (2)** pour les **demi-finales ou la finale de la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA 2025**
- Si nécessaire, les **frais de voyage et d'hébergement** seront couverts.

Le prix n'est **ni transférable, ni échangeable** contre de l'argent ou un autre avantage.

6. Sélection du gagnant

Le gagnant sera sélectionné entre le **29 et le 30 juin 2025** et annoncé le **1er juillet 2025**.

7. Réclamation du prix

Le gagnant doit **confirmer et accepter** le prix dans un délai de **72 heures** après avoir été contacté.

En cas de **non-réponse dans ce délai**, le gagnant pourra être **disqualifié** et un autre gagnant pourra être désigné.

8. Protection des données

En participant, les utilisateurs consentent à la **collecte et au traitement de leurs données personnelles** dans le but de gérer le concours, conformément à la Politique de confidentialité de Motorola.

Dans le cadre de ce concours, même si vous n'avez pas accepté de recevoir nos emails marketing généraux, vous recevrez tout de même des emails ou messages relatifs exclusivement à ce concours, notamment en cas de problème avec votre candidature. Vos informations personnelles seront conservées de manière confidentielle à tout moment. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles, faire rectifier toute information inexacte ou demander la suppression de vos données.

9. Communication

En participant, les utilisateurs autorisent **Motorola** à utiliser leur nom et leur participation (hors données de contact personnelles) dans des **supports promotionnels, publications sur les réseaux sociaux ou communiqués de presse**, sans qu'aucune compensation ne soit due, sauf s'ils s'y opposent par écrit.

10. Conditions générales

- Une **preuve d'achat** (ticket de caisse et code-barres de la boîte découpé) est requise pour participer et le smartphone doit avoir été acheté en France.
- **L'organisateur se réserve le droit** de vérifier l'éligibilité des participants.

- **L'organisateur peut annuler, suspendre ou modifier** le concours en cas de circonstances imprévues. Toute participation ne respectant pas ou ne satisfaisant pas aux conditions du présent règlement peut être disqualifiée par l'organisateur.
- Les participations ne doivent pas diffamer, déformer ou contenir des propos désobligeants ou diffamatoires à l'encontre de l'organisateur (ou de ses produits ou services), ni à l'encontre d'autres personnes et/ou entreprises ; ne doivent contenir aucun langage offensant ou vulgaire ; ni représenter un acte illégal. Toute participation contenant un tel contenu, ou tout autre contenu jugé inapproprié par l'organisateur à sa seule et entière discrétion, sera jugée non éligible et exclue du concours.
- La soumission d'une participation relève uniquement de la responsabilité du participant. Les participations doivent être effectuées exclusivement selon les modalités décrites ci-dessus. Les participations automatisées (y compris, mais sans s'y limiter, celles envoyées via des robots, scripts, macros ou tout autre service automatisé) ne sont pas autorisées et seront disqualifiées. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission, d'interruption, de suppression, de défaillance, de retard dans l'exploitation ou la transmission, de défaillance des lignes de communication, de vol, de destruction, d'accès non autorisé ou de modification des participations.
- Si le gagnant est dans l'impossibilité d'utiliser le prix ou de se rendre à la finale de la Coupe du monde des Clubs de la FIFA 2025, aucune compensation financière ne sera versée. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le prix ou un élément du prix par un autre de valeur égale ou supérieure si le prix (ou l'un de ses composants) devenait indisponible.
- Le prix comprend uniquement deux billets pour la finale, le vol et l'hébergement. Les frais de visa, la nourriture, les transports locaux et toutes les autres dépenses personnelles pendant le séjour ne seront pas pris en charge par Motorola. L'organisateur décline expressément toute responsabilité ou obligation en cas de blessure ou de dommage à toute personne ou bien, en lien avec la remise ou l'utilisation ultérieure du prix. L'organisateur ne donne aucune garantie quant à l'apparence ou à la performance du prix (ou de l'un de ses composants).
- Si, pour une raison quelconque, le concours ne peut se dérouler comme prévu (virus informatique, bug, manipulation, intervention non autorisée, fraude, défaillances techniques ou toute autre cause échappant au contrôle de l'organisateur qui compromettrait la bonne administration, sécurité, équité ou intégrité du concours), l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le concours et de sélectionner les gagnants parmi les participations valides reçues avant l'annulation.

- Les gagnants seront seuls responsables des démarches de demande de visa pour les États-Unis ou de toute autre procédure de voyage nécessaire selon leur nationalité. Motorola ne fournira ni lettre d'invitation ni document justificatif pour les demandes de visa, les gagnants devant être déjà éligibles à voyager aux États-Unis conformément à la réglementation américaine.

Le concours est soumis au droit français, et tout litige relatif à celui-ci sera de la compétence exclusive des juridictions françaises.